



## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 27 mai 2020

### Ordre jour

- 1- Election du Maire
- 2- Fixation du nombre d'adjoints
- 3- Election des adjoints
- 4- Charte de l'élu local

---

L'an 2020 et le 27 Mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement au complexe polyvalent pour respecter les recommandations sanitaires liées au COVID 19, sous la présidence de M. THEBAUD Didier, le doyen d'âge,

**Présents :** M. BOULO Ludovic, M. BRUN Christophe, M. CHARUEL Germain, Mme CHEVALIER Chantal, M. DESMAS Xavier, Mme GICQUEL Fanny, Mme GRU Valérie, Mme LE GOUESTRE Isabelle, M. LE HIR Jacques, Mme MODICOM Nolwenn, Mme ROBERT Armelle, Mme ROLLO Aurélie, M. SOURGET Mickaël, M. THÉBAUD Didier, M. ROUSSELOT Arnel

**Secrétaire de séance :** M. CHARUEL Germain,

### **1 - ELECTION DU MAIRE**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

A obtenu :

- M. Arnel ROUSSELOT 12 voix (douze voix)

**- M. Arnel ROUSSELOT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.**

.....

L'an 2020 et le 27 Mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement au complexe polyvalent pour respecter les recommandations sanitaires liées au COVID 19, sous la présidence de M. ROUSSELOT Arnel, le Maire,

### **2 - DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal soit 4 pour la commune de Saint-Marcel ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité**

- Décide la création de trois postes d'adjoints.

### **3 - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : quinze

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : trois

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : douze

Majorité absolue : sept

a obtenu :

– Liste Ensemble pour l'avenir de Saint-Marcel, 12 voix - douze voix

- La liste Ensemble pour l'avenir de Saint-Marcel, ayant obtenue la majorité absolue, ont été proclamés

**1er adjoint au maire** : **M. Didier THEBAUD,**  
**2ème adjoint au maire** : **Mme Armelle ROBERT,**  
**3ème adjoint au maire** : **M. Germain CHARUEL**

---

#### Signatures des membres présents

M. ROUSSELOT Armel,

M. BOULO Ludovic,

M. BRUN Christophe,

M. CHARUEL Germain,

Mme CHEVALIER Chantal,

M. DESMAS Xavier,

Mme GICQUEL Fanny,

Mme GRU Valérie,

Mme LE GOUESTRE Isabelle,

M. LE HIR Jacques,

Mme MODICOM Nolwenn,

Mme ROBERT Armelle,

Mme ROLLO Aurélie,

M. SOURGET Mickaël,

M. THÉBAUD Didier